



## **Communiqué de Presse :**

# **« LES CASQUES D'ÉQUITATION GPA SONT HOMOLOGUÉS POUR TOUTE COMPÉTITION EQUESTRE NATIONALE OU INTERNATIONALE, TOUTE DISCIPLINE CONFONDUE »**

Suite à une mauvaise interprétation de la Ligue Equestre de Wallonie, **GPA** tient à faire un communiqué de Presse pour informer les cavaliers sur les normes requises en compétition.

Il existe 3 normes principales de sécurité dans le monde, selon les exigences du pays :

### **\* EUROPE**

**CE « EN 1384 »** : exigée par tous les pays européens et reconnue dans de nombreux pays dans le monde (Chine, Japon, Australie, Amérique du Sud, Moyen Orient...)

### **\* Amérique du Nord**

**ASTM** : norme officielle obligatoire

**SEI** : norme facultative aux exigences supérieures

### **GRANDE BRETAGNE**

**CE « EN 1384 »** : exigée par tous les pays européens

**KITEMARK** : norme facultative (Label) supplémentaire exigée dans certaines compétitions nationales anglaises, par les poneys club et certaines assurances

Les casques homologués pour la pratique de l'équitation doivent se référer à la norme qui concerne leur pays. Tous les pays de la communauté Européenne sont donc soumis à la norme CE.

C'est à dire :

- Les selliers en Europe, et même en Grande Bretagne, sont obligés de vendre des casques homologués à la norme CE. Les cavaliers européens sont tenus de porter dans toutes les compétitions un casque norme CE, mais les cavaliers anglais qui font des compétitions en Grande Bretagne sont obligés de monter avec un casque homologué KITEMARK pour certaines compétitions nationales.
- Les selliers aux USA et au Canada sont obligés de vendre des casques homologués aux normes ASTM/SEI et les cavaliers Nord Américain qui font du concours aux USA sont obligés de monter avec un casque homologué ASTM/SEI.

Si il existe différentes normes à travers le monde, cela résulte uniquement de l'histoire de la normalisation dans chaque pays ou continent. Tous les casques, quelque soit la norme exigée par le pays, sont validés par des tests effectués par des laboratoires indépendants et agréés par la norme. Il n'y a pas de différences de protection entre les pays, tous nos casques protègent de façon équivalente nos clients et ce quelque soit la législation imposée par le pays.

## **1. POUR L'EUROPE: LA NORME CE « EN 1384 »**

Au milieu des années 90, l'Union Européenne a souhaité renforcer les normes de sécurité des « Bombes » d'équitation.

Force de son expérience dans la compétition automobile et la moto, c'est naturellement que GPA a créé le premier casque équestre homologué CE.

**En Europe, il n'existe qu'UNE seule norme régissant la fabrication des casques d'équitation : CE < EN 1384 >. Il n'y a donc aucune norme spécifique à une discipline équestre.**

Afin d'obtenir l'homologation dans son intégralité, les casques GPA doivent successivement subir toute une série de tests. L'exigence de GPA est telle que les résultats des tests sur les casques sont en moyenne 20% au dessus des résultats préconisés par la norme.

GPA réalise également des tests privés, réalisés par les plus grands laboratoires Européens, afin de garantir au mieux votre sécurité.

## **2. LES REGULATIONS PAR DISCIPLINE :**

Toute la gamme de casque GPA est homologuée CE « EN 1384 » pour l'Europe.

Par contre, le design extérieur a été réfléchi et réalisé pour répondre aux habitudes d'usage et à des fonctionnalités spécifiques. Les casques GPA protègent la tête du cavalier et ce quelle que soit la discipline pratiquée : CSO, complet, dressage, endurance, polo, attelage, courses hippiques, et loisirs.

Par conséquent, aucune discipline ne peut avoir d'exigence légale ou normative spécifique. Les différents modèles GPA peuvent être utilisés dans n'importe quelle discipline.

De ce fait, tous les casques GPA sont autorisés pour le cross du concours complet, néanmoins le modèle GPA Jock Up est le casque qui a été particulièrement adapté à cette discipline.

Par ailleurs, les meilleurs jockeys mondiaux en course d'obstacle ou de plat utilisent les casques GPA JOCK UP depuis des années et les considère comme la référence dans leurs disciplines.

GPA fabrique également, depuis des années, les casques des police et armées européennes : armée Irlandaise, police Norvégienne, police Londonienne, gendarmerie Française, police Française, police Espagnole, armée Française, Carabiniers Italiens, Aeronautica Italienne, etc... Toutes institutions sont également soumises aux normes CE, et ces cavaliers portent aussi bien les casques GPA dans l'exercice de leur fonction, qu'en compétition .

## **3. LES CONCOURS INTERNATIONAUX :**

En référence à l'article 521 §1 du règlement FEI, les casques autorisés en concours INTERNATIONAUX doivent être homologués selon l'UNE des normes de sécurité officielles.

### **Article 521 S**

#### **1. Protective Headgear**

*Wearing a hard hat is compulsory for anyone riding a horse on the flat at the event.*

*Protective headgear complying with the European (EN), British (PAS), North American (SEI/ASTM), Australian/New Zealand tested standards is compulsory for anyone jumping an obstacle.*

*Failure to wear the appropriate headgear while riding on the flat or jumping any obstacle or with an incorrect or unfastened retention harness shall be penalised by elimination, at the discretion of the Ground Jury.*

Pout toute information supplémentaire, merci de contacter la société GPA :

[marie@gpa-sport.com](mailto:marie@gpa-sport.com)